



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de signature à Mme Elisabeth PISSARRO, Adjointe au Maire
en l'absence de M Luc ZENON, Adjoint au Maire,
du 30 Juillet au 03 août 2018 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.18 et L 2122-23,

VU les délibérations n°6 en date du 16 avril 2014 et n°18 en date du 13 novembre 2014 attribuant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics,

VU l'arrêté n°707 du 19 avril 2018 attribuant délégation de fonction et de signature à M Luc ZENON, adjoint chargé des marchés publics et des achats et de la maîtrise de l'énergie et du mécénat

VU l'arrêté n°797 du 2 mai 2014 désignant M Luc ZENON en qualité de représentant de Monsieur le Maire, à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de la Commande Publique de la Ville de Béziers,

VU l'arrêté n°719 du 25 avril 2018 attribuant délégation de fonction et de signature à Mme Elisabeth PISSARRO, Adjointe au Maire,

CONSIDERANT que M Luc ZENON sera absent du 30 Juillet au 03 Août 2018 inclus ,
CONSIDERANT qu'en l'absence de M Luc ZENON, afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses délégations à Mme Elisabeth PISSARRO,

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Mme Elisabeth PISSARRO en sa qualité d'adjointe, reçoit pour la période du 30 Juillet au 03 août 2018 inclus, délégation de signature pour les

documents ci-dessous énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services et notamment :

- La décision hebdomadaire,
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords- cadres, ainsi que de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget sans limitation de montant,
- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de M Luc ZENON,
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, décision ou arrêté municipal relevant de la délégation de M Luc ZENON,
- arrêtés et décisions relevant de la délégation de M Luc ZENON,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de Monsieur Luc ZENON,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de M Luc ZENON,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de M Luc ZENON.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 30 JUL 2018

Robert MENARD

